



swisspool

Sektion des Schweizerischen Billardverbandes
www.swisspool-billard.ch



RÈGLEMENT DES FINANCES ET DES FRAIS

Ce règlement des finances et des frais régit l'entier des intérêts financiers du système des compétitions de Swisspool.



Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins.

Réserve

Le comité de Swisspool se réserve le droit d'effectuer des modifications, des compléments ou des adaptations des dispositions du présent règlement selon le règlement de section.

Divergences

En cas de divergences avec d'autres articles publiés ailleurs (homepage, etc.), le présent règlement fait foi. La version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Abréviations:

ADE	Assemblée des délégués extraordinaire
AD	Assemblée des délégués
CR	Commission de recours
SP	Section Pool (Swisspool)
FSB	Fédération suisse de billard
CS	Championnats suisses
CT	Commission technique

Tous les règlements de Swisspool:

- Règlement de section
- Règlement de compétition
- Règlement de directeur de tournoi
- Règlement des finances et des frais
- Règlement du cadre national
- Règlement de la jeunesse
- Règlement disciplinaire et des sanctions
- Règlement d'arbitres

Historique du document

Index	Date:	Modifications:	Raison:	Auteur:
0001	01.07.2007	Rédaction	Décision AD	Sascha Specchia
0002	01.07.2008	Mise à jour	Décision AD	Mirjam Beutler
0003	05.10.2008	Mise à jour	Mise en forme	Sascha Specchia
0004	01.07.2009	Mise à jour	Adaptation règlement de compétition	Sascha Specchia
0005	31.03.2010	Mise à jour	Communication ouverte	Mirjam Beutler
0006	01.10.2010	Mise à jour	Nouveau système de tournois	Mirjam Beutler
0007	30.06.2012	Mise à jour	Décision AD 29.04.2012	Mirjam Beutler
0008	01.07.2014	Mise à jour	Décision AD 27.04.2014	Mirjam Beutler
0009	01.01.2017	Mise à jour	Décision du comité / Adaptation règlement de compétition	Mirjam Beutler
0010	01.07.2018	Mise à jour	Décision AD du 29.04.2018	Mirjam Beutler
0011	01.01.2020	Mise à jour	Décision AD du 29.09.2019	Mirjam Beutler
0012	01.01.2021	Mise à jour	Décision du comité décembre 2020	Mirjam Beutler

Sommaire

1. Règlement des finances et des frais	4
1.1. Généralités	4
1.2. Cotisations des clubs.....	4
1.3. Cotisations des membres individuels (Licences)	4
1.4. Finance d'inscription lors de tournois de qualification aux Championnats suisses.....	4
1.4.1. Indemnités pour les organisateurs des TQ ou des CS.....	4
1.5. Homologation de tournois.....	5
1.5.1. Homologation de tournois de semaine	5
1.5.2. Homologation d'Open.....	5
1.5.3. Tournois spéciaux	5
1.5.4. Open argent (max. 32 personnes)	5
1.5.5. Saisie manuelle des tournois	5
1.6. Redevances	5
1.7. Sanctions.....	6
1.8. Recours et protêts.....	6
2. Championnats suisses équipes et jeunesse.....	7
2.1. Frais.....	7
2.2. Prix en espèces équipe	7
3. Frais des arbitres.....	7
3.1. Frais lors des tournois de la section, d'Open et de tournois spéciaux	7
3.1.1. Qualifications de la section	7
3.1.2. Finales des championnats suisses	7
3.1.3. Frais lors des Open et des tournois spéciaux.....	7
3.2. Cours d'arbitre.....	7
4. Frais SC	8
4.1. Frais pour les séances	8
4.2. Championnats suisses	8
4.3. Frais divers.....	8
5. Équipe nationale.....	8
5.1. Frais d'accompagnateurs pour les Championnats d'Europe et du Monde	8
5.2. Voyage aux CE de la délégation au moyen de véhicules privés.....	8
5.3. Primes pour classement aux CE et aux CM	9
6. Contrôles des tournois et cours de directeur de tournoi.....	9
6.1. Cours de directeur de tournoi	9
7. Suivi de cours.....	9
8. Matériel de bureau.....	9
9. Acceptation	9

1. Règlement des finances et des frais

1.1. Généralités

Tous les prix et frais sont indiqués en francs suisses sans TVA (non soumis à la TVA).

Si les moyens financiers ne sont pas suffisants, le comité décide de l'amplitude des indemnités financières mentionnées dans le présent règlement.

1.2. Cotisations des clubs

Membres actifs	Membres passifs
CHF 500.-	CHF 250.-

La cotisation annuelle est facturée en début de saison. Un club comptant des joueurs licenciés est obligatoirement membre actif. Le statut de membre actif peut aussi être demandé pour organiser des TQ ou des championnats suisses.

1.3. Cotisations des membres individuels (Licences)

Type de licence	Adultes	Remarques	Compte WPPN
Licence de platine	270.00	Frais d'inscription 8 TQ inclus (valable uniquement pour les disciplines individuelle)	Compte inclus
Licence d'or	120.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus
Licence d'argent	30.00	Valable pour Open	Compte inclus
Juniors	50.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus
Ecoliers	50.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus
Filles	50.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus

1.4. Finance d'inscription lors de tournois de qualification aux Championnats suisses

(ci-dessous TQ pour les CS)

Adulte	Jeunesse
CHF 25.-	CHF 10.-

1.4.1. Indemnités pour les organisateurs des TQ ou des CS

Messieurs, dames, séniors	Jeunesse	Equipe	Equipe jeunesse
15.- / joueur	10.- / joueur	30.- / équipe	30.- / équipe

Ces montants sont destinés aux organisateurs en tant qu'indemnité. L'indemnité n'est payée que sur facture envoyée par l'organisateur. La facturation doit se faire avant la fin de l'année de gestion.

1.5. Homologation de tournois

Les homologations de tournois peuvent être administrées via le secrétariat.

1.5.1. Homologation de tournois de semaine

Pour tous les tournois qui se déroulent en semaine, du lundi au vendredi, l'organisateur se verra facturer une redevance annuelle de CHF 100.00 (période du 01.01 au 31.12). La contribution est de CHF 4.00 par participant et par tournoi de semaine avec un tableau de 32 au maximum.

Un tournoi de semaine avec plus de 33 participants peut exceptionnellement être organisé. La contribution par participant est de CHF 5.00. Swisspool vérifiera soigneusement le nombre de tournois de semaine avec plus de 32 participants. En cas de violation de cette règle, Swisspool limitera le nombre de participants à un maximum de 32 participants par année. La facturation se fera trimestriellement.

1.5.2. Homologation d'Open

Taille du tableau	Contribution de base	Par participant
16	CHF 0.00	CHF 5.-
32	CHF 100.-	CHF 5.-
48	CHF 150.-	CHF 5.-
64	CHF 200.-	CHF 5.-
96	CHF 300.-	CHF 5.-
128	CHF 400.-	CHF 5.-
256	CHF 600.-	CHF 5.-

Swisspool peut facturer la contribution de base à l'avance. En cas de retard dans les paiements, le tournoi annoncé ne sera mis en ligne dans le calendrier des tournois qu'un fois la contribution de base payée. Après le tournoi, l'organisateur se verra facturer CHF 5.- par participant (pour la discipline double, les deux joueurs comptent comme un seul participant). En cas d'annulation du tournoi, aucun remboursement des contributions payées à l'avance n'est possible.

1.5.3. Tournois spéciaux

- Le tournoi Triple Open avec un tableau de 64 coûte CHF 500.- + CHF 3.- par participant.
- Un tournoi spécifique à une catégorie coûte CHF 7.- par participant (sans la contribution de base).

1.5.4. Open argent (max. 32 personnes)

- | | | |
|-------------------------|-----------|---------------------------------|
| • Finance d'inscription | CHF 15.00 | Répartition des prix en espèces |
| • Part Swisspool | CHF 5.00 | |
| • Part Prix en espèces | CHF 10.00 | |
| | | 1 ^{er} rang: 30% |
| | | 2 ^e rang: 20% |
| | | 3 ^e rang: chacun 11% |
| | | 5 ^e rang: chacun 7% |

1.5.5. Saisie manuelle des tournois

Pour tous les tableaux qui ne sont pas remplis sur le logiciel pour les tournois de Swisspool mais qui sont envoyés au secrétariat sous forme papier pour la saisie manuelle, des frais de traitement de CHF 50.00 seront facturés.

1.6. Redevances

- Protection du titre d'un tournoi pendant 3 ans CHF 500.00

- Annulation d'un tournoi CHF 150.00 (voir règlement de compétition point 2.9)
- 1er rappel gratuit
- 2e rappel: facturation de CHF 20.00
- 3e rappel: facturation de CHF 50.00 supplémentaires, ce qui correspond à un total de CH 70.00

1.7. Sanctions

Absence inexcusée du joueur à un TQ ou aux CS	CHF			100.00
Absence inexcusée de l'équipe à un TQ ou aux CS	CHF			250.00
Engagement de joueurs qui n'ont pas le droit de participer	CHF	50.00	à	200.00
Envoi tardif ou pas d'envoi des documents de tournoi	CHF	50.00	à	100.00
Infraction concernant la tenue	CHF	50.00	à	100.00
Comportement antisportif	CHF	100.00	à	250.00
Comportement faillible de la direction du tournoi	CHF	100.00	à	500.00
Organisation d'un tournoi non autorisé	CHF	200.00	à	1'500.00
Comportement nuisant gravement à l'éthique du sport	CHF	200.00	à	1'500.00
Non-respect des obligations imposées	CHF	50.00	à	1'500.00

1.8. Recours et protêts

Protêt

Frais de protêt, à payer sur le lieu du tournoi	CHF	50.00
--	------------	--------------

Les frais ne seront remboursés en aucun cas

Recours

Selon les dispositions du règlement de recours	CHF	100.00
---	------------	---------------

2. Championnats suisses équipes et jeunesse

2.1. Frais

Contribution de participation, par équipe	CHF 160.00.
Contribution de participation, dès 3 équipes	CHF 100.00 par équipe

2.2. Prix en espèces équipe

La somme des prix en espèces dépend du nombre de participants. Le montant total est défini et financé par Swisspool.

3. Frais des arbitres

3.1. Frais lors des tournois de la section, d'Open et de tournois spéciaux

Ces frais ne sont dus que si l'arbitre a été convoqué par Swisspool et s'il ne participe pas au même temps en tant que joueur.

Le temps de voyage aller et retour ne sont pas inclus.

Pour un trajet dans un rayon de moins de 50 km du lieu de domicile, aucune indemnité kilométrique n'est versée. Pour une plus grande distance, une somme forfaitaire de CHF 75.- sera versée.

3.1.1. Qualifications de la section

Demi-journée jusqu'à 6 heures	CHF 75.00
Journée entière jusqu'à 12 heures	CHF 150.00
Journée entière de plus de 12 heures	CHF 200.00

3.1.2. Finales des championnats suisses

Demi-journée jusqu'à 6 heures	CHF 75.00
Journée entière jusqu'à 12 heures	CHF 150.00
Journée entière de plus de 12 heures	CHF 200.00

En cas de nuitée à l'hôtel, il convient de choisir en règle générale un hôtel de classe moyenne. (Les frais des nuitées ou des kilomètres doivent être discutés avec le responsable. Sans discussion préalable, aucun frais n'est remboursé).

3.1.3. Frais lors des Open et des tournois spéciaux

Demi-journée	CHF 75.00
Journée entière	CHF 150.00

L'organisateur prend à sa charge les frais de restauration (nourriture et boissons) ainsi que des dédommagements.

3.2. Cours d'arbitre

Indemnité pour l'animateur de cours par jour	CHF 200.00
---	-------------------

Pour la réalisation d'un cours d'arbitre dans un rayon de 50 kilomètres de son lieu de résidence, aucune indemnité kilométrique n'est versée.

Si la distance est plus longue, il y a une indemnisation de

Voyage en voiture privée	CHF 0.70 / km
---------------------------------	----------------------

Pour la documentation ou le matériel de cours, une indemnité forfaitaire sera versée.

Par participant	CHF 10.00
------------------------	------------------

4. Frais SC

4.1. Frais pour les séances

Séances du comité FSB / Swisspool	CHF 100.00
Commission technique Swisspool	CHF 75.00
Assemblée des délégués	CHF 100.00

4.2. Championnats suisses

Indemnité par jour	CHF 100.00
---------------------------	-------------------

En cas de nuitée à l'hôtel, il convient de choisir en règle générale un hôtel de classe moyenne. Sans discussion préalable, aucun frais n'est remboursé.

4.3. Frais divers

Contrôles des tournois ordonnés par Swisspool Voir point 6	CHF 50.00 + CHF 0.70 / km
---	----------------------------------

Tous les frais sont à faire valider par une note de frais. Les données telles que le genre de séance ainsi que la date sont obligatoires. Pour des frais supplémentaires, les quittances doivent être jointes à la note de frais.

Il n'est pas possible de mentionner des frais d'origines différentes (par ex. séance pour l'équipe nationale et séance de la CT) sur une seule et même note de frais.

5. Équipe nationale

5.1. Frais d'accompagnateurs pour les Championnats d'Europe et du Monde

Frais forfaitaires journaliers pour le responsable de la délégation	CHF 100.00
Frais de repas par jour	CHF 25.00

Des accompagnateurs ne pourront être envoyés que pour les CE des dames/messieurs et de la jeunesse. Les seniors n'ont pas droit à un accompagnateur. Selon l'effectif de la délégation, le comité peut décider d'envoyer un accompagnateur pour les seniors. Les dédommagements seront calculés en fonction des frais effectifs (p. ex.: paiement de la chambre d'hôtel ainsi que du voyage).

Si le prix de la chambre inclut la pension complète au lieu de la demi-pension, il est évident qu'il n'y aura aucun frais de repas payés en sus.

Si les moyens financiers ne sont pas suffisants, le comité décide si une participation partielle est possible ou si aucune indemnité ne sera payée.

5.2. Voyage aux CE de la délégation au moyen de véhicules privés

Voyage avec véhicule privé	CHF 0.70 / km
-----------------------------------	----------------------

Il est possible aussi de ne pas prendre en charge ces frais.

5.3. Primes pour classement aux CE et aux CM

	<u>Messieurs</u>	<u>Dames, seniors et jeunesse</u>
Médaille d'or (individuel et par équipe)	CHF 1'000.00	CHF 500.00
Médaille d'argent (individuel et par équipe)	CHF 800.00	CHF 400.00
Médaille de bronze (individuel et par équipe)	CHF 600.00	CHF 300.00
5^e rang (individuel)	CHF 400.00	

Les primes versées pour les médailles obtenues dans la catégorie jeunesse lors de compétitions individuelles sont créditées au club responsable de la promotion et de l'entraînement.

Dans les compétitions individuelles des autres catégories, les primes sont versées seulement à partir d'un tableau de 32. Dans les compétitions par équipe, les primes sont versées seulement à partir de la médaille de bronze.

6. Contrôles des tournois et cours de directeur de tournoi

Doivent être autorisés par le chef de la CT ou le comité de Swisspool.

6.1. Cours de directeur de tournoi

Indemnité pour l'animateur de cours par jour	CHF 100.00
---	-------------------

Pour la réalisation de cours de directeur de tournoi dans un rayon de 50 kilomètres de son lieu de résidence, aucune indemnité kilométrique n'est versée.

Si la distance est plus longue, il y a une indemnisation de

Voyage en voiture privée (pour un trajet de plus de 50 km)	CHF 0.70 / km
---	----------------------

Pour la documentation ou le matériel de cours, une indemnité forfaitaire sera versée.

Par participant	CHF 8.00
------------------------	-----------------

7. Suivi de cours

Doit être autorisé par le comité de Swisspool.

8. Matériel de bureau

Peut être demandé au secrétariat.

Le remboursement des frais de port (quittance) peut être demandé au moyen d'une note de frais.

9. Acceptation

Mise en vigueur par les délégués ou le comité de Swisspool.